

ECLAIREUSES ECLAIREURS LAÏQUES DE L'ANGOUMOIS – Groupe Mae Jemison -

Association laïque de scoutisme agréée par le Ministère en charge de la Jeunesse

Familles, jeunes, bénévoles ;

Vous avez exprimé le souhait de vous inscrire ou d'inscrire un enfant aux éclaireuses éclaireurs laïques de l'angoumois.

L'adhésion à l'association officialise l'appartenance à notre groupe et par extension à la Fédération des Éclaireuses et des Éclaireurs, fédération laïque de scoutisme à laquelle nous adhérons. Elle permet d'être couvert par l'assurance et de participer aux activités. Merci de dûment remplir ces documents afin de pouvoir bénéficier de cette couverture de manière optimale et de faciliter le travail de nos bénévoles.

Vous trouverez joints à ce document :

- Le bulletin d'adhésion aux Éclaireuses Éclaireurs Laïques de l'Angoumois sous format pdf remplissable.
- La fiche sanitaire de liaison (document cerfa) sous format pdf remplissable
- Le calendrier des activités pour l'année 2023-2024
- Le projet éducatif de la Fédération des Éclaireuses et des Éclaireurs
- Le trousseau indicatif pour les activités de l'année.

Le bulletin d'adhésion et la fiche sanitaire de liaison sont à nous renvoyer le plus vite possible par courriel, à l'adresse adhesions@eclaireurs-angouleme.fr (**attention ce n'est pas l'adresse contact qui reçoit les documents !**). En l'absence de ces documents il sera pour nous impossible de recevoir un jeune en activité. Gardez le planning en évidence afin de ne louper aucune date !

Le tarif de l'adhésion

1er enfant 70€	2nd enfant 60€	3e enfant 50€	4e enfant et + 40€
-------------------	-------------------	------------------	-----------------------

Ce tarif inclus 33 € reversés à la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, qui couvrent l'assurance, le fonctionnement fédéral et les événements fédéraux ; et le reste revient à notre association afin de couvrir ses frais de fonctionnement (frais bancaires, formation de la Maîtrise, frais administratifs,...)

L'adhésion est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Aucun jeune ne saurait être privé d'activités pour des raisons financières. Si vous faites face à des difficultés, vous pouvez nous contacter : contact@eclaireurs-angouleme.fr - ou sur nos téléphones : Aonyx (0782258999) Clémentine (0659887113) Suricate (0623754905)

Vous pouvez régler l'adhésion de deux manières :

- Via la plateforme HelloAsso : Cette plateforme nous permet de recevoir des paiements et avoir un meilleur suivi des adhésions. Elle ne prend aucune part de ce que vous nous réglez. **Attention : Pensez à bien cliquer sur « modifier », puis « je ne souhaite pas soutenir HelloAsso » dans le récapitulatif si vous ne souhaitez pas donner d'argent à la plateforme. Nous ne serons pas responsables d'un don accidentel fait à la plateforme.**

La page est accessible via ce lien : <https://www.helloasso.com/associations/eclaireuses-eclaireurs-laiques-de-l-angoumois/adhesions/adhesion-eela-annee-2023-2024>

Ou en flashant ce QR code :



- Par virement bancaire : Virez la somme totale des adhésions **en précisant les Noms et prénoms de chacun des adhérent.e.s en commentaire au virement.**

IBAN	IBAN			Code BIC
	FR7625733000010000011603543			PSSSFR22XXX
	Banque	Guichet	N° de compte	Clé
	25733	00001	00000116035	43
Titulaire	ECLAIREUSES		262 RUE DE MONTMOREAU	
	ECLAIREURS LAIQUES DE L'ANGOUMOIS		16000 ANGOULEME France	
Domiciliation	PPS EU		14, 16 BD GARIBALDI 92130 ISSY LES MOULINEAUX France	

Les virements SEPA sont acceptés. Les virements SWIFT sont rejetés.

La participation aux activités

Pour pouvoir financer les activités au plus juste, nous calculons les frais de participation en fonction du nombre d'activités prévues. Elles sont donc calculées à l'écart de notre cotisation d'adhésion. Cette somme permet de couvrir les frais de déplacement des Maîtrises, d'entretien et d'achat de matériel, d'achat de nourriture et de location de terrain. Nous divisons le coût des activités afin de vous proposer un prélèvement mensuel plus abordable.

Pour cette année, la participation aux activités est fixée à :

156 € par enfant, soit 13€/mois/enfant

Les règlements se font majoritairement via HelloAsso. Nous restons évidemment disponibles si cette solution est impossible pour vous.

Vous pouvez régler la participation aux activités :

- Via la plateforme HelloAsso : Cette plateforme nous permet de recevoir des paiements et avoir un meilleur suivi des participations. Elle ne prend aucune part de ce que vous nous réglez. **Attention : Pensez à bien cliquer sur « modifier », puis « je ne souhaite pas soutenir HelloAsso » dans le récapitulatif si vous ne souhaitez pas donner d'argent à la plateforme. Nous ne serons pas responsables d'un don accidentel fait à la plateforme.**

La page est accessible via ce lien : <https://www.helloasso.com/associations/eclaireuses-eclaireurs-laiques-de-l-angoumois/adhesions/participation-2023-2024>



Ou en flashant ce QR code :

ACTIVITES D'ESSAI : Pour les potentiels futurs adhérents qui souhaiteraient faire des sorties d'essai, nous proposons un forfait de 10€ pour une sortie et 20€ pour un week-end, avec un maximum de 2 activités d'essai avant adhésion.

Etre adhérent au groupe Mae Jemison, c'est :

- S'engager à être présent lors de toutes les activités de l'année, et prévenir le groupe le plus tôt possible en cas d'indisponibilité.
- Adhérer à la charte de laïcité de la FEE et être en accord avec les principes de laïcité inhérents à notre mouvement.
- Avoir pris connaissance du projet éducatif de la FEE et savoir que le projet pédagogique de l'association est accessible à tout moment sur demande à l'équipe de groupe.
- Entrer dans un mouvement scout qui base ses valeurs sur la solidarité, l'engagement, le développement du caractère, le respect de la nature et des autres.

Merci de ne pas imprimer systématiquement ces documents. N'imprimez que si nécessaire, sinon renvoyez nous les documents remplis numériquement par courriel.